

COMPRENDRE MA FACTURE

Comme ils s'y étaient engagés, les élus de votre Communauté de Communes ont mis fin au 1^{er} janvier dernier, au contrat de délégation qui liait l'intercommunalité à un prestataire unique. Voici donc la première facture éditée par l'intercommunalité, accompagnée de ce document explicatif.

2 FACTURES ANNUELLES

Pour chaque année civile, deux factures sont émises : la première facture s'appuie sur la moitié du montant annuel du forfait de base, calculé en fonction du volume du bac. La seconde facture s'ajuste en fonction du nombre de levées effectuées au cours de l'année civile écoulée (ou du nombre de dépôts de sacs pour les usagers des bornes enterrées).

OBJET

Pour les foyers équipés de bacs
PART PF = Forfait de base
120L OM OMR = bac de 120 L
240L OM OMR = bac de 240 L
P : 010B834DOC = n° de puce

Pour les foyers équipés de badges
Forfait Visite pour 80 Passages = forfait de base pour l'utilisation des conteneurs enterrés.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour régler votre facture en ligne, connectez-vous au site www.trions.fr puis «mon espace» (en haut de page). Les autres modalités de paiement sont présentées au dos du présent document.

*C'EST QUOI LA REOMI ?

La Redevance incitative est un mode de financement équitable, lié à un service public rendu. Au même titre que l'eau ou l'électricité, chaque usager participe en fonction de sa «consommation», à savoir la quantité d'ordures ménagères qu'il produit et qu'il présente à la collecte (nombre de levées ou de dépôts en conteneurs).

Les habitants sont donc encouragés à modifier leurs habitudes en renforçant leurs gestes de prévention et de tri, pour limiter leur production d'ordures ménagères.

DESTINATAIRE

C'est le propriétaire ou le locataire, désigné comme l'utilisateur du service.

MONTANT DU FORFAIT

Exprimé hors-taxe, ce montant correspond au forfait semestriel de base. Ce forfait, qui ne tient pas compte du nombre de levées (ou de dépôts pour les usagers de bornes enterrées), est calculé en fonction de la taille du bac de collecte (120L, 240L, etc).

SOMME À PAYER

Est ici indiqué le montant (toutes taxes comprises) que l'utilisateur doit régler.

RÉFÉRENCES

Les références à rappeler à l'administration lors de tout échange portant sur la facture.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE À BACCARAT
11 BIS AVENUE DE LA LIBÉRATION
54300 LUNEVILLE
N° SIRET : 2007032400070
Email : contact@trions.fr
Tél : 0 800 710 387
Ouverture :
Les lundi, Mercredi, Vendredi de 9h à 12h
Lundi au vendredi de 14h à 17h

1er Janvier au 30 Juin 2023
Facture n° : 16862
Référence payeur : 16382
Date émission : 16 Octobre 2023
Date limite de paiement : 16 Novembre 2023

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du TERRITOIRE de
Luneville à Baccarat

MME PIERRETTE ARONNAX
23 RUE ABRAHAM LINCOLN
54120 BERTRICHAMPS
FRANCE

FACTURE INTERMÉDIAIRE - REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2023
Lieu de production : MME PIERRETTE ARONNAX 23 RUE ABRAHAM LINCOLN 54120 BERTRICHAMPS

Objet	Période	Forfait semestriel HT	TVA sur semestrie 10%	Forfait semestriel TTC
PART PF 120L OMR P-0113750001	01/01/2023 - 02/05/2023	81,25	8,13	89,38
PART PF 240L OMR P-0112837A37	02/05/2023 - 30/06/2023	22,42	2,24	24,66
Total Général :				114,04 €

Vous trouverez les dates de vos levées au verso de cette facture.
Cette facturation ne tient pas compte du nombre de levées.
Il s'agit d'un acompte représentant 50% du forfait de base.
La régularisation du montant dû sera effectuée lors de la facturation du 2ème semestre en fonction du nombre de levées réalisées au cours de l'année.

MODALITÉS DE PAIEMENT en ligne par CB
Règlement sécurisé sur le site : www.trions.fr
Dans la rubrique " Mon espace "
Mes dernières factures " Paiement en ligne "

CCTLB - REGIE OM

REFERENCES
Nom : PIERRETTE ARONNAX
Référence client : 16382
Référence payeur : 16382
Numero Facture : 16862
Emission : 16 Novembre 2023
NET A PAYER : 114,04€

CONSOMMATION

Au dos de votre facture est indiqué le nombre de levées (ou le nombre de dépôts de sacs pour les usagers des bornes enterrées) effectués au cours du premier semestre.

AUCUN BÉNÉFICE FINANCIER N'EST RÉALISÉ

La REOMI n'est pas comprise dans les impôts locaux ni dans les charges locatives. Ce service est financé chaque année par un budget distinct, obligatoirement voté à l'équilibre, comme la loi française l'exige. Aucun excédent financier n'est donc dégagé.

Autrement dit, **le montant des factures des usagers couvre le coût réel** du service, incluant la collecte, le traitement et les services complémentaires (matériel de collecte, mobilier urbain, salaires, actions de sensibilisation, ...)

UNE QUESTION ?

COMMENT PAYER MA FACTURE ?

A distance

- **Chèque bancaire** à l'ordre « REGIE OM CCTLB », accompagné du bordereau de la facture.
- **En ligne**, depuis le site www.trions.fr puis onglet « mon espace » (en haut à droite sur la page d'accueil).

Au service de Prévention et de Gestion des déchets

----- 11 bis avenue de la Libération, à Lunéville

- **Chèque bancaire** à l'ordre « REGIE OM CCTLB », accompagné du bordereau de la facture.
- **Carte bancaire**
- **Espèces**, dans la limite de 300€.

COMMENT MENSUALISER MES FACTURES ?

A distance

- 1 Sur le site www.trions.fr, téléchargez le formulaire SEPA. Depuis la page d'accueil, onglet « Ma collecte » puis « Régler ma facture ».
- 2 Renseignez le formulaire puis envoyez-le par courrier **accompagné d'un RIB** à l'adresse suivante : CCTLB, service de Prévention et de Gestion des déchets, 11 avenue de la Libération 54300 Lunéville.
- 3 Ou scannez les documents pour les envoyer par e-mail à contact@trions.fr

Au service de Prévention et de Gestion des déchets

----- 11 bis avenue de la Libération, à Lunéville

- Auprès de l'accueil : horaires d'ouverture sur www.trions.fr
- Pensez à vous munir d'un RIB.

A NOTER

La mensualisation ne sera effective que l'année prochaine et sera échelonnée sur 10 mensualités.

Vous devrez donc acquitter la redevance de l'année en cours par un autre moyen de paiement (voir « Comment payer ma facture ? »).

SE PROCURER DES SACS JAUNES

- Auprès de la mairie de ma commune.
- Au service de Prévention et de Gestion des déchets 11 bis avenue de la Libération, à Lunéville.

COMMENT SIGNALER UN CHANGEMENT ?

Tout déménagement ou modification de la composition du foyer (naissance, mariage, séparation, décès, ...) doit impérativement être signalé au Service de Prévention et de Gestion des déchets.

A distance

- **Par courrier** adressé à CCTLB / service de Prévention et de Gestion des déchets », 11^{bis} avenue de la Libération 54300 Lunéville.
- **Par e-mail** adressé à contact@trions.fr

Au service de Prévention et de Gestion des déchets

----- 11 bis avenue de la Libération, à Lunéville

- **Auprès de l'accueil** (horaires d'ouverture sur www.trions.fr)

LES CHIFFRES 2022*



ORDURES MÉNAGÈRES

6094 -15% 2021



COLLECTE SÉLECTIVE

3260 +12% 2021



COLLECTE DU VERRE

1720 +10% 2021



DÉCHETTERIES

10361 -20% 2021

* EN TONNES



TRIONS.FR

LE BON RÉFLEXE POUR TROUVER

TOUTES LES INFOS

SUR LA GESTION DES DÉCHETS



numéro vert

0 800 710 387



contact@trions.fr